

LIBYE

Les droits humains doivent devenir une réalité

Index AI : MDE 19/007/2004

ÉFAI

**Embargo : mardi 27 avril 2004
(00 h 01 TU)**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles - Amnesty International a rendu public ce mardi 27 avril 2004 un rapport intitulé *Libya: Time to make human rights a reality* qui présente les conclusions de l'organisation à l'issue de sa première visite en Libye depuis quinze ans.

Ce rapport, dont la publication coïncide avec la visite du dirigeant libyen Mouammar Kadhafi à la Commission européenne à Bruxelles (sa première visite en Europe depuis quinze ans), révèle une pratique bien établie de violations des droits humains, l'absence persistante d'enquêtes sur les violations passées et un climat de peur tel que la plupart des Libyens craignent de s'exprimer tant au sujet des violations passées que de celles qui sont en cours.

Si Amnesty International juge que l'évolution récente est positive, elle estime que des réformes de grande ampleur sont nécessaires en ce qui concerne les droits humains en Libye.

« *La Libye se trouve à la croisée des chemins, a déclaré Amnesty International. Elle peut agir pour que les droits humains deviennent une réalité dans le pays et contribuer à la défense des droits humains dans le monde.* »

La Libye doit passer des promesses aux actes. Il faut faire la lumière sur les événements passés, et les autorités libyennes doivent s'engager dans des réformes pour mettre fin aux violations en cours. »

Avec la levée des sanctions imposées par les Nations unies et le processus de normalisation des relations avec les États-Unis et l'Union européenne (UE), la Libye traverse une période de changement.

Compte tenu de la visite du colonel Mouammar Kadhafi au siège de la Commission européenne et du souhait de la Libye de participer au partenariat entre les pays du bassin méditerranéen et l'UE, cette dernière doit dès à présent manifester qu'elle attend de la Libye, comme base de ce partenariat, qu'elle tienne sa promesse de

respecter les droits humains. Amnesty International a aussi appelé l'UE et la Libye à faire en sorte qu'une possible coopération concernant le retour des « *immigrés en situation irrégulière* » se fasse dans le respect de leurs droits.

Le 18 avril 2004, dans un discours qu'il a tenu en présence de magistrats, Mouammar Kadhafi a appelé de ses vœux des réformes juridiques et institutionnelles et il a répondu à plusieurs des préoccupations d'Amnesty International figurant dans le rapport rendu public ce mardi 27 avril 2004.

« *Nous accueillons favorablement le discours de Mouammar Kadhafi, a déclaré Amnesty International. Nous espérons qu'il donnera l'impulsion nécessaire pour entreprendre les réformes voulues et leur donner un contenu concret, que les auteurs de violations seront tenus de rendre des comptes et que les victimes seront pleinement dédommagées.*

« *Ces dernières années, les autorités libyennes ont pris des mesures positives en ce qui concerne les droits humains, notamment en libérant en 2001 et 2002 près de 300 prisonniers, dont des prisonniers d'opinion détenus depuis 1973, et en ouvrant récemment le pays à un certain contrôle international.*

« *Mais différentes formes de violation des droits humains ont toujours cours, souvent au nom de la nouvelle rhétorique de la "guerre contre le terrorisme".* »

Amnesty International a noté que des textes de loi criminalisent l'exercice pacifique de la liberté d'expression et d'association, conduisant à la mise en détention de prisonniers d'opinion. L'organisation a aussi constaté l'existence de la détention de longue durée sans contact avec le monde extérieur, ce qui facilite la torture, et de procès inéquitables, notamment devant le tribunal populaire qui statue dans les affaires politiques. Amnesty International reçoit toujours beaucoup d'informations faisant état de mauvais traitements, essentiellement pour obtenir des « aveux ».

Bien que les autorités aient promis l'abolition de la peine de mort, cette peine continue à être prononcée pour de nombreuses infractions, dont l'exercice pacifique d'une activité politique. Des formes de « *punition collective* » comme la démolition de maisons sont autorisées et pratiquées.

La politique et les événements passés jettent une ombre sur le bilan de la Libye en matière de droits humains. Il s'agit de la « liquidation physique » d'adversaires politiques durant les années 1980, de nombreuses morts en détention qui n'ont pas fait l'objet d'explication satisfaisante et de la « disparition » de prisonniers politiques, en particulier depuis 1996, de citoyens libyens à l'étranger et de citoyens étrangers en visite en Libye.

Des centaines de familles ne savent toujours pas si leurs proches sont encore vivants ou bien dans quelles conditions ils ont perdu la vie. Beaucoup ont trop peur pour poser des questions. Des Libyens, qu'ils soient dans le pays ou à l'étranger, n'osent pas faire état des violations des droits humains par peur des représailles contre eux-mêmes ou leur famille. Ceux qui veulent s'engager dans la défense des droits humains à l'intérieur du pays rencontrent de graves difficultés, la législation étant très restrictive et leurs activités passibles, dans certains cas, de la peine de mort.

Au cours de sa visite en février 2004, Amnesty International a pour la première fois pu rencontrer des prisonniers, des responsables politiques à tous les niveaux, des juristes et des organisations caritatives. Les autorités libyennes se sont engagées à prendre réellement en compte les recommandations d'Amnesty International. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>